

Aya Or & Argent Inc. dépose un prospectus simplifié préalable de base provisoire

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ AU CANADA SEULEMENT ET IL EST INTERDIT DE LE DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES OU DE LE DIFFUSER AUX ÉTATS UNIS.

Montréal (Québec), le 4 novembre 2022 – Aya Or & Argent Inc. (TSX : AYA; OTCQX: AYASF) (« **Aya** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer le dépôt d'un prospectus simplifié préalable de base provisoire (le « **Prospectus préalable provisoire** ») auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada (à l'exception des territoires).

Une fois qu'un visa pour le prospectus simplifié préalable de base définitif (le « **Prospectus préalable** ») aura été obtenu des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, Aya sera en mesure de vendre et d'émettre des actions ordinaires, des titres de créance, des reçus de souscription, des bons de souscription et des unités de la Société (collectivement, les « **Titres** »), ou toute autre combinaison de ceux-ci, jusqu'à un total de 200 M\$ CA de temps à autre au cours de la période de 25 mois pendant laquelle le Prospectus préalable demeure en vigueur. Les Titres peuvent être offerts en quantités, à des prix et selon des modalités qui seront déterminés au moment de la vente et, sous réserve des règlements applicables, peuvent comprendre des opérations « au marché », des offres publiques ou des investissements stratégiques. Les modalités spécifiques de tout placement de Titres, y compris l'utilisation du produit de tout placement, seront énoncées dans un ou plusieurs suppléments de prospectus préalables qui seront déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes.

La Société a déposé le Prospectus préalable provisoire afin d'avoir la capacité de réagir rapidement aux opportunités du marché pour lever des capitaux supplémentaires en offrant les Titres de manière accélérée suite au dépôt de suppléments de prospectus. Toutefois, il n'y a aucune certitude que des Titres seront offerts ou vendus en vertu du Prospectus préalable au cours de la période de 25 mois.

Aucune autorité de réglementation des valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué de presse. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat et aucune vente de Titres ne sera effectuée aux États-Unis ou dans un autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les Titres n'ont pas été inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée, le cas échéant, ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables, et ils ne peuvent pas être placés ni vendus aux États-Unis s'ils ne sont pas inscrits ou si une dispense applicable des obligations d'inscription n'a pas été obtenue.

À propos d'Aya Or & Argent Inc.

Aya Or & Argent Inc. est un producteur d'argent canadien en pleine croissance qui exerce ses activités au Royaume du Maroc.

Aya est la seule société minière produisant de l'argent pur cotée à la Bourse de Toronto. Elle exploite la mine d'argent Zgounder à forte teneur et explore ses terrains situés le long de la faille prometteuse du Sud-Atlas, dont plusieurs ont déjà été exploités dans le cadre d'anciennes mines productrices et recèlent des ressources historiques. En plus de son actif minier marocain, Aya compte le projet aurifère Tijirit situé en Mauritanie, qui est en voie de passer à l'étape de l'étude de faisabilité.

L'équipe de direction d'Aya a pour objectif de maximiser la valeur de la participation des actionnaires en ancrant la durabilité au cœur de ses plans relatifs à la production, aux ressources, à la gouvernance et à la croissance financière.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web d'Aya, au www.ayagoldsilver.com, ou communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Benoit La Salle, FCPA, FCA

Président et chef de la direction
benoit.lasalle@ayagoldsilver.com

Alex Ball

Vice-président, Expansion de l'entreprise et
relations avec les investisseurs
alex.ball@ayagoldsilver.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Tous les renseignements qui figurent dans les présentes et qui ne portent manifestement pas sur des faits historiques pourraient constituer de l'information prospective. En règle générale, l'information prospective est signalée par l'utilisation de mots tels que « continuer de », « prévoir », « à l'heure actuelle », « raisonnable », « établi », « démontrer », « éventuel » et des expressions similaires, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. L'information prospective comprend des énoncés relatifs à la mesure dans laquelle la Société pourra réaliser le placement selon les modalités annoncées et remplir toutes les conditions préalables, y compris l'obtention de l'approbation de la Bourse de Toronto, et à l'emploi du produit tiré du placement. L'information prospective comporte des risques connus et inconnus et un certain degré d'incertitude et repose sur d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats effectivement obtenus par la Société, son degré d'activité, son rendement ou ses réalisations diffèrent considérablement de ceux qu'exprime ou sous-entend l'information prospective, y compris (i) la volatilité du cours des actions, (ii) la conjoncture des marchés et la situation économique à l'échelle mondiale, (iii) la possibilité de devoir comptabiliser des dépréciations, (iv) les risques inhérents à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers, y compris l'exactitude des estimations actuelles des réserves et des ressources minérales de la Société (y compris les estimations relatives au tonnage de minerai et à la teneur en minerai) et les plans miniers de la Société (y compris le fait que les caractéristiques métallurgiques puissent avoir des répercussions sur le taux de production et de récupération), (v) les risques inhérents à l'établissement du titre de propriété des terrains et des éléments d'actif miniers, y compris l'obtention des permis, et à la possibilité que les activités de développement, d'exploitation et de production de la Société ne correspondent pas aux attentes et aux projections, (vi) la fluctuation du cours des produits de base et les autres risques et facteurs qui sont décrits ou mentionnés à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société, que l'on peut consulter au www.sedar.com; tous ces risques devraient être examinés de concert avec les renseignements donnés dans le présent communiqué.

Bien que la Société ait tenté de relever les facteurs principaux qui pourraient faire en sorte que les résultats effectivement obtenus diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans l'information prospective, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne correspondent pas à ceux qui sont prévus, estimés ou attendus. Il n'est pas garanti que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats effectivement obtenus et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui y sont prévus. L'information prospective est fournie afin d'aider les épargnants à comprendre l'entreprise, les activités et les projets d'exploration de la Société et pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, les épargnants ne devraient pas se fier indûment à l'information prospective. L'information prospective est donnée en date du présent communiqué et la Société n'assume aucune obligation de la mettre à jour, sauf si elle doit le faire pour se conformer aux lois applicables.